

2025

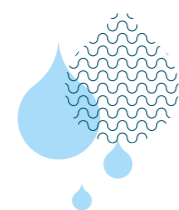
syr'usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES

RAPPORT D'ACTIVITÉ





ÉDITO DU PRÉSIDENT



SOMMAIRE

- ◆ Le bassin versant des Usse et les affluents du Rhône P.5
- ◆ L'organisation du syndicat P.6-8
- ◆ Le Syr'Usse au service de la rivière Les Usse P.9
- ◆ La taxe Gemapi P.10
- ◆ Le personnel P.11
- ◆ Bilan financier 2025 P.12-13
- ◆ Bilan du contrat de milieu P.14-15
- ◆ Suivre la qualité de l'eau P.16
- ◆ Collectivement, partager la ressource en eau P.17
- ◆ Restaurer les milieux aquatiques P.18-21
- ◆ Communiquer et sensibiliser P.22-23

D'après Météo France, l'année 2025 se classe au 4^{ème} rang des années les plus chaudes jamais enregistrées en France depuis le début des mesures en 1900, derrière les années 2022, 2023 et 2020, devant 2024, avec une moyenne de température de 14°C.

2025 a été marquée par plusieurs épisodes de températures anormalement élevées entre mai, juin, août ou encore novembre et début décembre, avec des records de chaleur.

Signes que les effets du changement climatique s'installent durablement, l'état de la rivière les Usse est une des conséquences visibles : plusieurs arrêts sécheresse se sont succédés de juin à septembre et localement, nous avons constaté des assecs.

L'année 2025 est placée sous le signe des bilans et des projections vers l'avenir !

Le syndicat, avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers, des élus, des associations et représentants des usagers, professionnels et de l'Etat, a présenté deux bilans de deux programmes d'action qui structurent notre activité : le bilan du Contrat de Milieu 2022-2024 et le bilan du Plan de gestion de la ressource en eau 2017-2024.

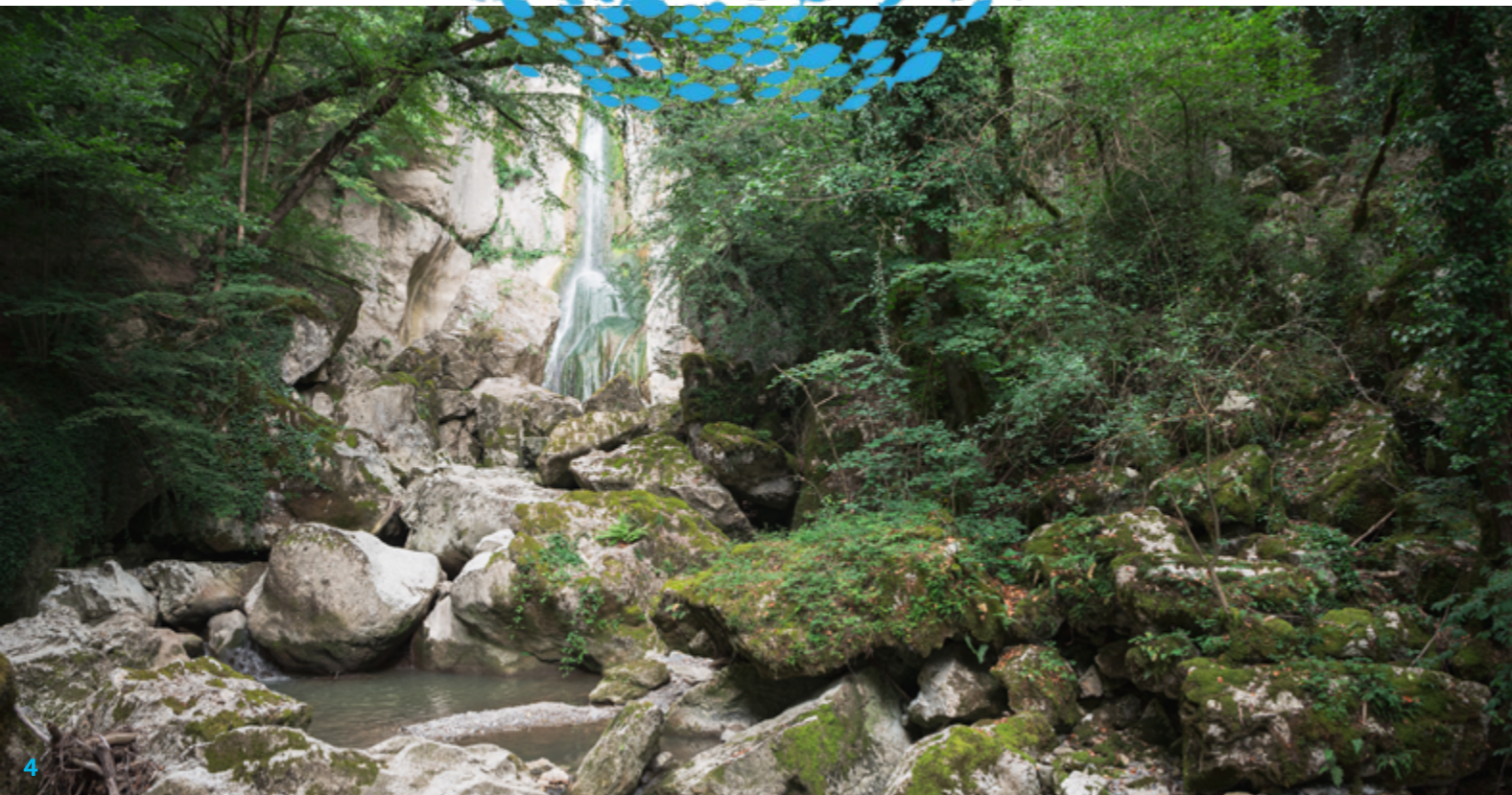
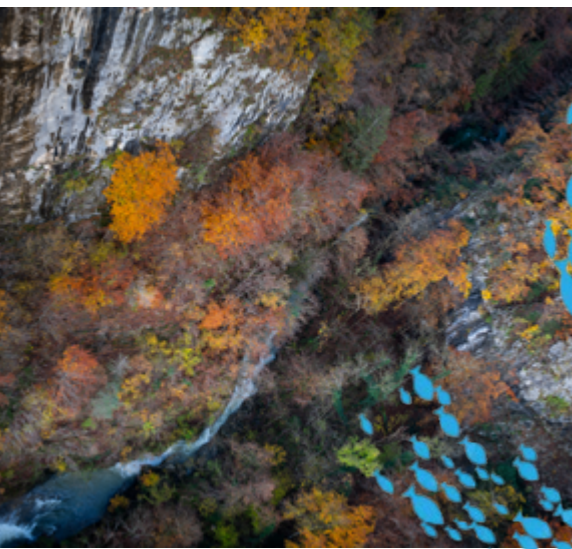
Ils sont le fruit d'un travail en commun, en confiance, et qui s'inscrivent pleinement dans nos défis actuels : comment concilier préservation de la rivière des Usse, adaptation de nos modes de vie au changement climatique et maîtriser l'urbanisation galopante.

Le bassin versant des Usse reste en déficit quantitatif et le partage et la sobriété des usages de l'eau demeurent un enjeu majeur. Nous savons d'ores et déjà que les efforts seront à poursuivre sur les économies d'eau auprès des habitants et sur des solutions pour le monde agricole.

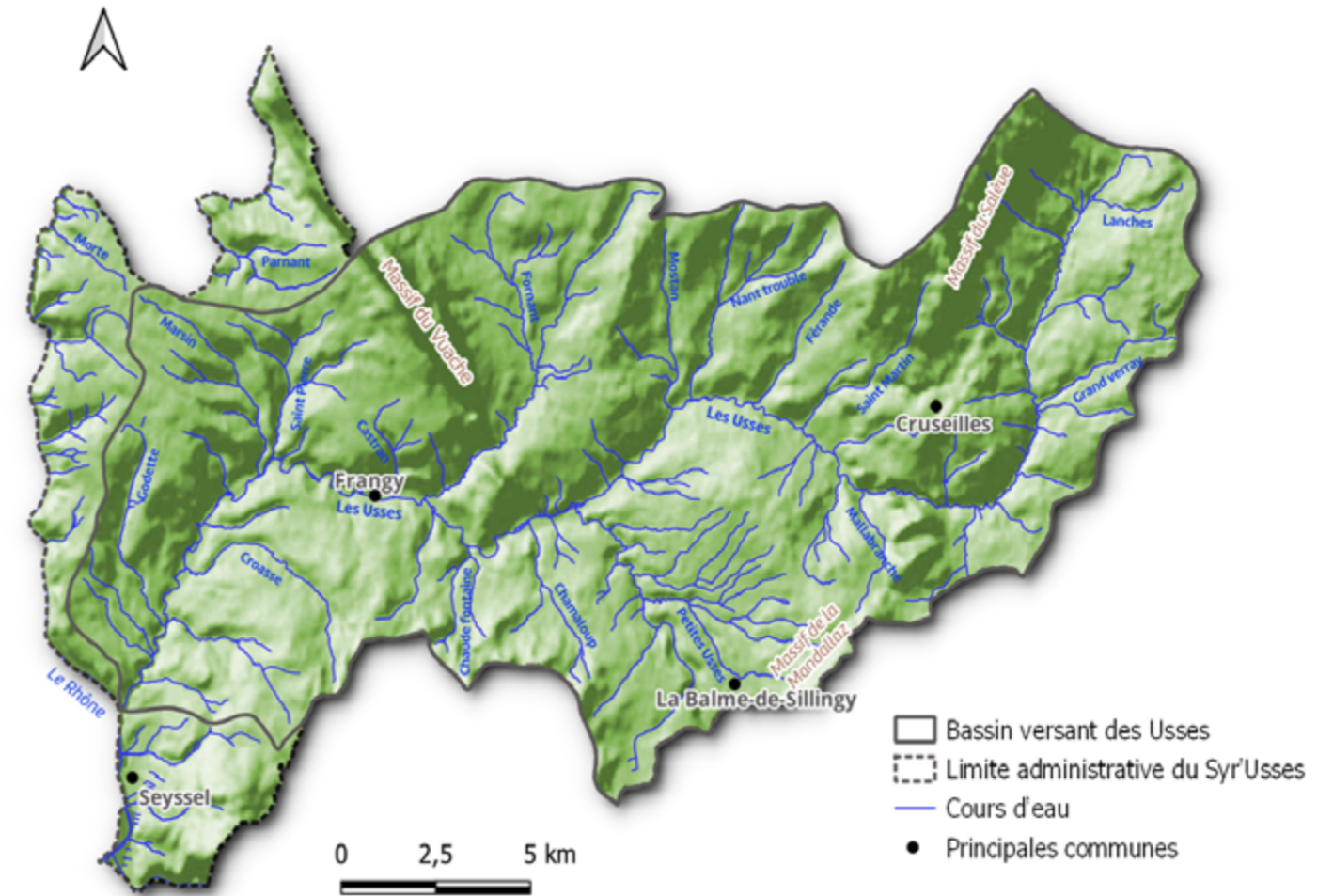
Avec ces bilans, le Syr'Usse poursuit sa mission d'expertise technique, concertation territoriale et respect environnemental pour accompagner les élus, les porteurs de projets et tous les acteurs engagés dans la préservation de la rivière. Le Syr'Usse participe à construire un bassin versant plus résilient, plus durable et en mettant l'eau au cœur des démarches et politiques publiques locales.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Yves Mâchard,
Président du Syndicat de Rivières les Usse



LE BASSIN VERSANT DES USSES ET LES AFFLUENTS DU RHONE



Le bassin versant des Ussets est un territoire rural caractérisé par une influence périurbaine de plus en plus importante, du fait de la proximité de Genève et d'Annecy. L'habitat est dispersé dans les hameaux et les principaux bourgs se densifient : Cruseilles, Frangy, Seyssel et la Balme de Sillingy.

Deux secteurs de gorges et les massifs du Salève et du Vuache rendent le territoire, le plus bas de Haute-Savoie, moins uniforme.

Les Ussets prennent leurs sources à 950 m d'altitude dans les hautes combes humides du Plateau des Bornes, sur les communes d'Arbusigny et du Sappey et confluent avec le Rhône à Seyssel, après un parcours de 47 km. Ces deux principaux affluents sont les Petites Ussets et le Fornant. Les autres, plus secondaires, sont très courts.

Les Ussets sont un des rares cours d'eau du département à conserver une dynamique relativement naturelle dans la mesure où il y a peu d'aménagements. Les affluents du Rhône, quant à eux, sont courts, encaissés et naturels, ce qui est propice au maintien d'espèces patrimoniales.

310 km²
de superficie de bassin versant

411 km
cumulés de cours d'eau

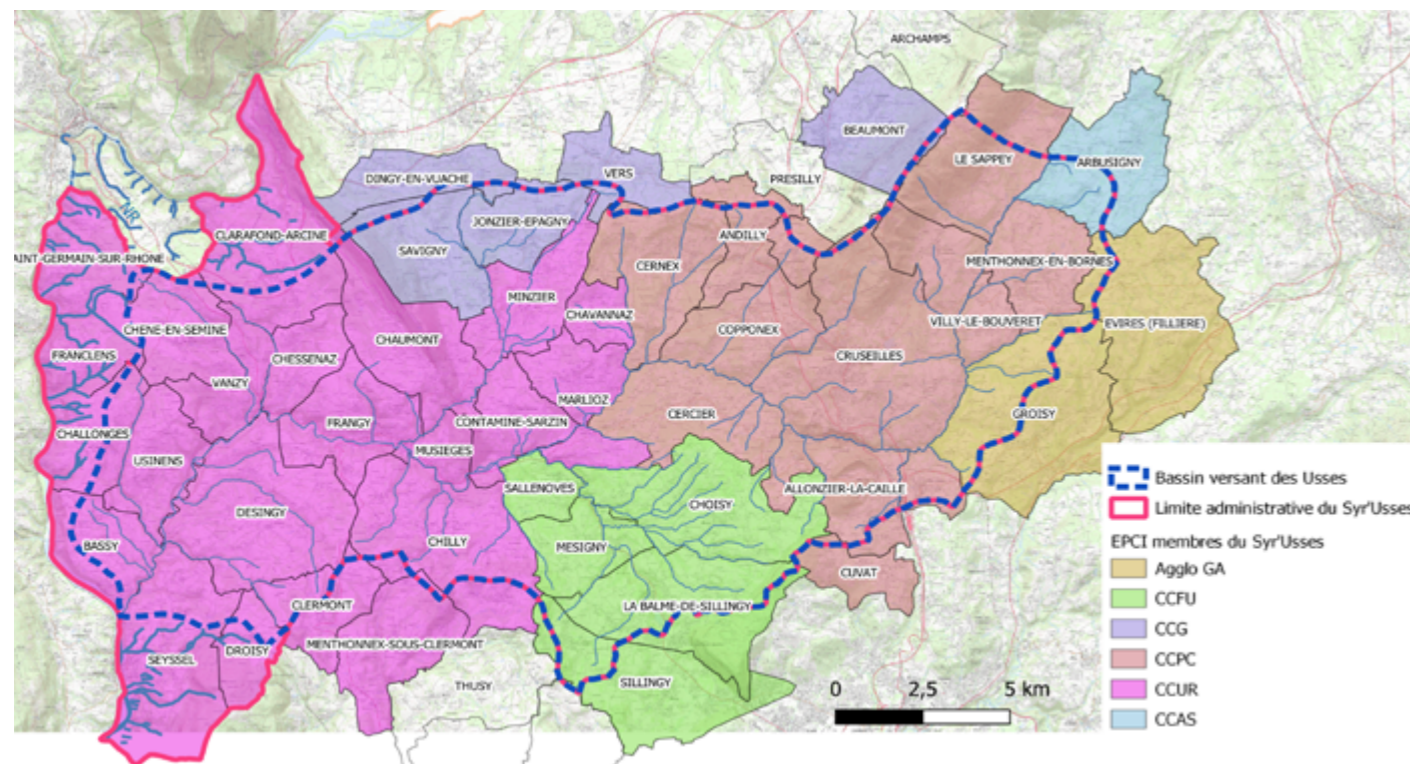
2% de la superficie
sont des zones humides

3,27m³/s
débit moyen des Ussets à Musièges

36 000 habitants
48 communes

L'ORGANISATION DU SYNDICAT

Le Syr'Usses est une structure publique, qui dispose d'une gouvernance démocratique et participative, au service de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre le risque inondation du bassin versant des Usses.



6 intercommunalités adhèrent au syndicat car tout ou partie de leur territoire se confond à la rivière des Usses et de ses affluents.



3 organes assurent la gouvernance du Syr'Usses : le bureau, le comité syndical, le comité de rivière.

Le Bureau

Traite les affaires courantes, met en œuvre les délibérations et mène les travaux et dossiers techniques et administratifs avec l'appui du personnel.

Propose et informe

Le comité syndical

Organe délibérant qui adopte les grandes orientations stratégiques du syndicat, sur propositions du Bureau. Cela concerne le budget, les ressources humaines et les travaux de grande ampleur. Par souci d'efficacité, il délègue certaines attributions au Président qui rend compte des décisions prises lors des séances de comité.

11 réunions de BUREAU

7 Comités Syndicaux

27 décisions

21 délibérations

1 comité de rivière le 24 juin 2025

Le président assure la direction exécutive du syndicat, préside les séances de bureau et de comité syndical, en s'appuyant sur l'équipe du bureau et le personnel. Il dispose de compétences particulières notamment en matière d'autorisation budgétaire et en tant que chef du personnel. Il représente le syndicat dans diverses instances externes et auprès des partenaires institutionnels.

Le président et les autres membres du bureau, au nombre de 5, jouent un rôle essentiel d'articulation, entre expertise technique, décision politique et représentation de leur territoire intercommunal.

Chaque membre traite un ou plusieurs sujets techniques en binôme avec un agent. Cette organisation permet d'assurer un suivi approfondi des différents domaines d'intervention du Syr'Usses. En 2025, le bureau compte un membre invité supplémentaire.

Le Président :



Jean-Yves Mâchard (CCUR) : Instance de gouvernance, ressources humaines, comptabilité et finances, ressource en eau, études et travaux stratégiques, maîtrise foncière en rivière.

Autres membres du Bureau :



Rémi Lafond (CCG) : Entretien en rivière, lutte contre les invasives, continuité écologique.



Henri Chaumontet (GA) : Zones humides en trinôme avec J.Ceccon et O.Montant.



Sylvia Dusonchet (CCAS) : Patrimoine lié à l'eau et Classes d'eau (sensibilisation des scolaires).

2 Vice-Présidents :



Jean-Marc Bouchet (CCPC) : Observatoires et suivi de la qualité des eaux.

Membre invité :



Jacqueline Ceccon (CCFU) : Zones humides, maîtrise foncière en zones humides, communication et participation citoyenne.



Odile Montant : Zones humides du Plateau des Bornes, économies d'eau.

La répartition des sièges entre les collectivités adhérentes est fonction des populations concernées. **Le comité syndical** est composé de 16 délégués titulaires et de 16 délégués suppléants (mise à jour en nov. 2025).

Délégués titulaires :

| | | Délégués représentants leur intercommunalité |
|------------|----------|--|
| MARTINEZ | Julian | Pays de Cruseilles |
| PRIMAULT | Patrice | Pays de Cruseilles |
| PALLUD | Jean | Pays de Cruseilles |
| PASSETEMPS | Michel | Fier et Usses |
| NEYROUD | Roland | Fier et Usses |
| BOUCHET | André | Usses et Rhône |
| CANICATTI | Georges | Usses et Rhône |
| GEORGES | Emmanuel | Usses et Rhône |
| PONCET | Rémi | Usses et Rhône |

Délégués suppléants :

| | | Délégués représentants leur intercommunalité |
|---------------|-----------------|--|
| RICHER | François | Pays de Cruseilles |
| DEMOLIS | Guy | Pays de Cruseilles |
| FALCONNET | Benoit | Pays de Cruseilles |
| PRICAZ | Lionel | Pays de Cruseilles |
| GUETTE | Pascal | Pays de Cruseilles |
| BIELOKOPYTOFF | Thomas | Fier et Usses |
| PERRIN | Henri | Fier et Usses |
| MICHEL | Christiane | Fier et Usses |
| BOUÉDEC | Hervé | Usses et Rhône |
| ETTORI | Carole | Usses et Rhône |
| JACQUESON | Philippe | Usses et Rhône |
| GLANDUT | Marie-Christine | Usses et Rhône |
| SÈVE | François | Usses et Rhône |
| FOL | Béatrice | Genevois |
| BRUYERE | Pierre | Grand Anancy |
| REMILLON | Régine | Arve et Salève |

COMITÉ DE RIVIÈRES

Le comité de rivières est une instance de concertation représentant tous les intérêts et usages liés au milieu aquatique et à la ressource en eau du bassin versant : citoyens, agriculteurs, collectivités, industriels, associations, Agence de l'eau, services de l'Etat, Département, etc. Il se réunit une fois par an pour dresser les bilans techniques et financiers.

Il est garant de la gestion concertée autour des enjeux et problématiques de l'eau présents sur le territoire et s'assure de la prise en compte des attentes locales. Il assure la concordance et le respect des actions en lien avec les mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée et les préconisations du Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône- Méditerranée.

Le comité de rivières n'a pas de pouvoir décisionnel mais il formule des avis ou recommandations et propose des actions et solutions, renforçant ainsi la dimension participative de la gouvernance du Syr'Usse.

En 2025, le comité de rivières a eu lieu à Cruseilles, au sein de la Communauté de Communes, et a rassemblé plus de 50 personnes. Elles étaient réunies par le Syr'Usse pour rendre compte du bilan technique et financier du Contrat de Milieu.



+ TRAVAIL EN BINOME

Le Syr'Usse organise et anime le comité de rivières avec une présentation à deux voix « élu et technicien ». De plus, un espace démocratique est toujours mis à disposition des participants souhaitant s'exprimer librement.



+ CITOYENS RÉFÉRENTS

Autre particularité, des citoyens référents, engagés dans la préservation de la ressource en eau, siègent au comité de rivière. Il s'agit d'habitants qui donnent de leur temps pour représenter les citoyens du bassin versant qui sont les principaux consommateurs d'eau potable. Ils proposent des actions concrètes et réalisables.



La gouvernance du Syr'Usse s'inscrit dans une logique de **proximité, d'efficacité et de transparence**. Les échanges et la circulation de l'information entre les organes décisionnels permettent de construire des politiques publiques durables, efficaces et acceptées par les parties prenantes.

LE SYR'USSE, AU SERVICE DE LA RIVIÈRE LES USSES

Créé au début des années 2000, le syndicat est le fruit d'un constat partagé et d'une volonté des communes d'agir pour stopper la dégradation de la rivière. Très vite, d'autres sujets et problématiques sont intervenus : déficit quantitatif, augmentation et pression démographique sur la ressource en eau, étiages sévères, espèces exotiques envahissantes, etc.

Conçu à l'origine pour la durée d'un premier Contrat de Rivières, le Syr'Usse s'est désormais imposé comme une structure incontournable et solide. Il a étoffé ses expertises, gagné en compétences techniques et s'est doté de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par transfert de ses 6 intercommunalités membres.

En exerçant la compétence GEMAPI, le Syr'Usse assure la gestion des milieux aquatiques à travers l'entretien régulier des cours d'eau, la renaturation des berges, la restauration des zones humides et le rétablissement de la continuité écologique.

Pour ce faire, il se concentre en 2025 sur l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, véritable feuille de route d'actions pour préserver les milieux aquatiques et la biodiversité des Usse.



Il est aussi garant et pilote des programmes d'action pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. À ce titre, il porte un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** qui vise à concilier l'adaptation au changement climatique et satisfaire à tous les usages de l'eau malgré l'augmentation des pressions sur cette ressource.

Expert dans la gestion du **grand cycle de l'eau** du bassin versant des Usse, le Syr'Usse déploie des outils d'observation pour suivre et évaluer l'état des milieux, entre périodes de sécheresse sévère et crues imprévisibles. Il participe à son échelle à prévenir le risque inondation et à quantifier l'état de la qualité des eaux.



Enfin, le syndicat, au travers de ses missions d'intérêt général, accompagne des porteurs de projet publics ou privés. Il organise des événements et des actions de sensibilisation pour tous les âges. La sensibilisation à la rareté de l'eau et les expériences immersives aux bords des Usse sont autant de moyens pour faire prendre conscience de la fragilité de la rivière Les Usse et la protéger pour les générations futures.



LA TAXE GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes qui a été transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre. Les EPCI à fiscalité propre peuvent adhérer à un syndicat ou groupement de collectivités et leur transférer tout ou partie de la compétence. Il peut s'agir de syndicats mixtes fermés (articles L.5711-1 et suivants du CGCT), ce qui est le cas pour le Syr'Usses.

Le législateur a permis l'instauration d'une taxe dédiée exclusivement à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour cet impôt de répartition, les élus des EPCI délibèrent dans le but d'arrêter un produit dont le montant ne peut excéder 40 euros par habitant au

sens de la population DGF, ni excéder le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Une fois ce produit déterminé, l'administration fiscale procède à la répartition de l'impôt auprès des contribuables. Depuis 2021, est redevable de la taxe GEMAPI, toute personne morale et physique assujettie :

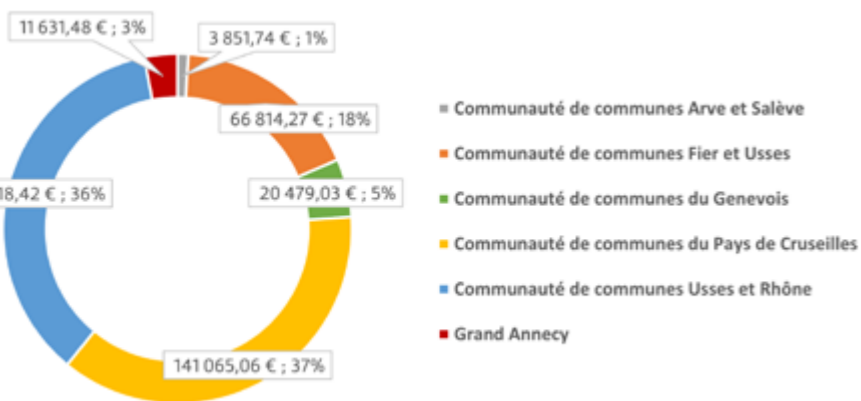
- à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Non Bâties,
- à la Cotisation Foncière des Entreprises,
- les contribuables qui restent assujettis à la Taxe d'Habitation et à la taxe sur les résidences secondaires.

Ainsi et dans le cadre du transfert de la compétence, le Syr'Usses appelle tous les ans un montant global de cotisation, réparti entre les 6 EPCI membres. Ce montant provient directement de la taxe GEMAPI perçue par l'EPCI.

+ BON À SAVOIR

- ◆ Le produit de la taxe est fixé à 40€ par habitant au maximum.
- ◆ La moyenne nationale est de 7,5€/habitant assujetti en 2021.
- ◆ Sur le bassin versant des Usses, la moyenne était de 4,23€/habitant en 2023, pour 4 EPCI levant la taxe (données DGFIP).

Depuis 2023, le montant total des cotisations des EPCI est inchangé à 381 360€.



Cette somme reflète les spécificités et les besoins du territoire. Les projections locales et nationales indiquent cependant une augmentation généralisée de la taxe GEMAPI pour les années à venir, notamment face au risque inondation. De plus, à l'échelle nationale, le produit de la taxe GEMAPI, bien qu'en augmentation depuis son instauration, ne permet en aucun cas de couvrir l'ensemble des dépenses afférentes à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Ainsi, le financement des actions du Syr'Usses est complété par des aides publiques avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du département de la Haute-Savoie, illustrant la dimension partenariale de cette politique publique. Environ 313 600€ de subventions dédiées à la GEMAPI ont été accordées en 2025.



Ponctuellement et selon les projets, le Syr'Usses a eu recours à du mécénat de la part du Crédit Agricole des Savoie (pour l'exposition photo itinérante de 2024) ou à un soutien financier de la Compagnie Nationale du Rhône pour un projet spécifique de restauration de zones humides.

LE PERSONNEL

Le Syr'Usses est une collectivité à taille humaine composée d'une équipe de 6 agents permanents (5 Équivalent Temps Plein).

Le syndicat est organisé en deux services complémentaires et indispensables pour développer, exécuter et rendre compte de ses missions auprès des collectivités membres et des partenaires (financiers notamment). Les agents sont spécialistes dans leur domaine de compétence (administratif, comptabilité, dialogue territorial, hydrologie, gestion des espaces naturels, etc.) et ont une parfaite connaissance du territoire et des acteurs.

L'équipe du Syr'Usses est unie dans un engagement commun de préservation des milieux aquatiques, dans le respect de l'intérêt général et des valeurs du service public.



Fanny Seyve
Directrice du Syndicat

Cellule Administrative



Nathalie Boussion
Gestionnaire comptable et budgétaire



Emilie Dijoux
Assistante de gestion et GRH

Cellule technique



Pauline Chevassu Castrillon
Technicienne observatoires et ressource quantitative



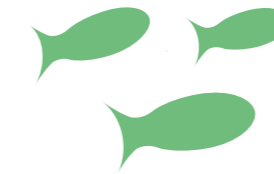
Régis TALGUEN
Technicien de rivières



Aude Soureillat
Chargée de projets zones humides



Antoine BLEIN
Apprenti technicien de rivières



En 2025, le Syr'Usses a accueilli en stage Olivier Perrier, étudiant en master, qui a travaillé sur la mise à jour du plan de gestion des boisements de berges des affluents du Rhône.

En septembre, Antoine Blein est arrivé au syndicat en tant qu'apprenti technicien de rivières. Il suit sa formation en alternance en licence professionnelle Restauration Ecologique des Milieux Aquatiques au Centre de Formation d'Apprentis Savoie Mont Blanc.

Durant l'année, Mesdames Eléa Rostaing et Lisa Lopez ont quitté le syndicat. Lisa LOPEZ assure les missions de chargée de communication en tant que prestataire de service de la Communauté de Communes Usses et Rhône.



BILAN FINANCIER 2025

Près de 95% du budget du Syr'Usse concourt à l'exercice de la compétence GEMAPI.

En 2025, le syndicat ne pilote plus d'autres contrats et programmes d'actions : l'animation du site Natura 2000 et le Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes se sont arrêtés en décembre 2024. Les dernières écritures de ces programmes ont toutefois été réalisées sur l'exercice 2025.

Le fonctionnement (hors programme CTENS*)

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 587 696,55 €.

Les dépenses d'entretien des cours d'eau et zones humides représentent 21% de ces dépenses, les frais de suivi de la qualité de l'eau 6% et les frais de communication/sensibilisation 5%. L'ensemble de ces dépenses GEMAPI s'établit à 184 202,30€ sur l'année 2025. Ce montant constitue une enveloppe stable et récurrente chaque année.

Les charges de personnel équivalent à 55% de ces dépenses et se répartissent en charges de personnel dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI pour 84% et au fonctionnement administratif et institutionnel du syndicat pour 16%. Leur montant s'établit à 322 563,02€.

Les charges de fonctionnement de la structure y compris les indemnités des élus se chiffrent à 80 588,86 €. Elles sont stables et représentent 14% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. Pour permettre la mise en œuvre de la compétence GEMAPI transférée, les structures membres ont versé en 2025 une contribution de 381 360,00€, affectée en totalité à la section de fonctionnement bien qu'elle soit également destinée à financer de l'investissement.

Le Syr'Usse reçoit par ailleurs des aides publiques destinées à financer toute action éligible. L'ensemble des aides servant à financer les dépenses de fonctionnement s'établit en 2025 à 232 139,33€ et est constituée à 98% de subventions

* CTENS : Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes

de l'Agence de l'eau.

Notons le soutien spécifique accordé par l'Agence de l'eau pour financer les postes : son montant s'élève à 166 845,80€.

L'investissement

L'année 2025 est une année de transition marquée par la fin du programme d'acquisitions foncières devant permettre la réalisation de travaux dans les années futures.

Aussi, en 2025, les dépenses réelles d'investissement sont peu élevées et atteignent 114 277,68€, 29% concernent le foncier, 58% des études et travaux et 13% le remboursement de subventions trop perçues.

Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, le Syr'Usse est soutenu principalement par les acteurs publics suivants : Agence de l'eau, Conseil départemental de la Haute-Savoie et cette année par la Compagnie Nationale du Rhône sur un projet à l'aval des Usse. 81 489,47€ ont été perçus et constituent 80% des recettes réelles d'investissement.

+ BON À SAVOIR

L'endettement du Syr'Usse est nul à ce jour.



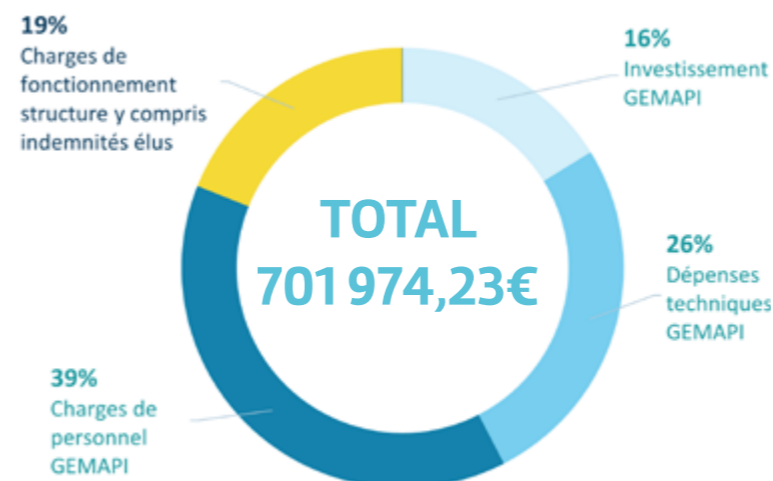
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif 2025 approuvé par le comité syndical du 11 mars 2026 s'établit comme suit :

| Hors CTENS | | | | CTENS | | | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|---|---------------------|-------------------|------------------|
| Toutes Ecritures réelles | Dépenses | Recettes | Résultat | Toutes Ecritures réelles 2025 (régul antérieures et année En cours) | Dépenses | Recettes | Résultat |
| fonctionnement | 587 696,55 | 635 059,14 | 47 362,59 | fonctionnement | 281 824,50 | 143 200,48 | - 138 624,02 |
| investissement | 114 277,68 | 102 209,20 | - 12 068,48 | investissement | 174 397,38 | 354 452,06 | 180 054,68 |
| Total | 701 974,23 | 737 268,34 | 35 294,11 | Total | 456 221,88 | 497 652,54 | 41 430,66 |
| Toutes Ecritures ordre | Dépenses | Recettes | Résultat | Toutes Ecritures réelles 2025 (régul antérieures et année En cours) | Dépenses | Recettes | Résultat |
| fonctionnement | 78 729,47 | 41 071,85 | - 37 657,62 | fonctionnement | 0,36 | 174 663,28 | 174 662,92 |
| investissement | 64 630,85 | 102 288,47 | 37 657,62 | investissement | 174 663,28 | 0,36 | - 174 662,92 |
| Total | 143 360,32 | 143 360,32 | - | Total | 174 663,64 | 174 663,64 | - |
| Toutes Ecritures réelles et ordre | Dépenses | Recettes | Résultat | Toutes Ecritures réelles et ordre | Dépenses | Recettes | Résultat |
| fonctionnement | 666 426,02 | 676 130,99 | 9 704,97 | fonctionnement | 281 824,86 | 317 863,76 | 36 038,90 |
| investissement | 178 908,53 | 204 497,67 | 25 589,14 | investissement | 349 060,66 | 354 452,42 | 5 391,76 |
| Total | 845 334,55 | 880 628,66 | 35 294,11 | Total | 630 885,52 | 672 316,18 | 41 430,66 |
| Résultat global cumulé d'exécution 2025 | | | | | 76 724,77 € | | |
| Excédents reportés | | | | | 488 794,08 € | | |
| TOTAL RESULTATS AU 31/12/2025 | | | | | 565 518,85 € | | |

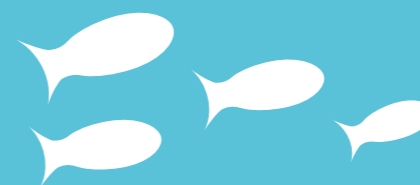
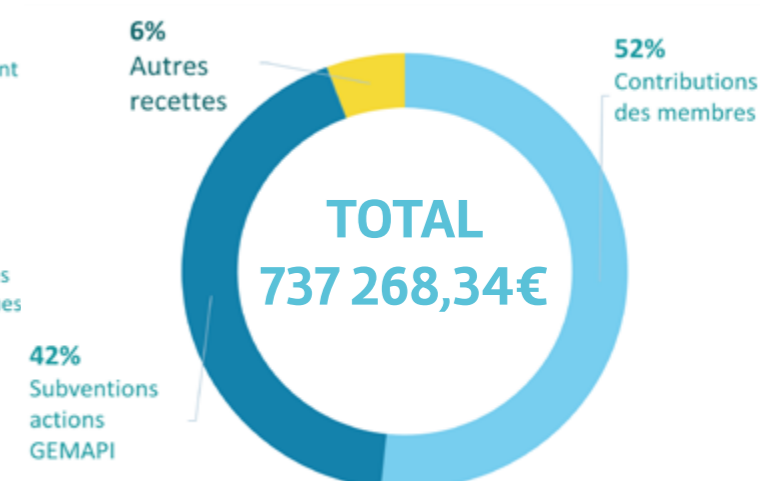
DÉPENSES

Compte-tenu des missions exercées par le Syr'Usse, selon la nature des dépenses, la nature des travaux et leur emplacement, les dépenses sont réparties entre fonctionnement et investissement.



RECETTES

Le financement du Syr'Usse repose actuellement essentiellement entre les cotisations des collectivités membres provenant de la taxe GEMAPI et les subventions des partenaires institutionnels.



BILAN DU CONTRAT DE MILIEUX (2022-2024)

+ QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE MILIEUX ?

Un contrat de milieu est un programme d'actions pluriannuel de 3 ans, qui a pour objectifs la restauration des milieux aquatiques (rivières, zones humides) et la préservation de la ressource en eau, à une échelle hydrographique cohérente, ici le bassin versant de la rivière les Usse. Le Contrat de Milieu les Usse a été signé le 1er février 2023 et rassemble 53 actions et 10 maîtres d'ouvrage différents.



Signature officielle du Contrat de Milieu les Usse

| | | |
|---|--|--|
| Partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique 14 actions --- 1 255 964 € | MONTANT TOTAL PREVISIONNEL 4 116 308 € Contribution prévisionnelle de l'agence de l'eau s'élève à 1 888 213 € Contribution prévisionnelle du Conseil Départemental s'élève à 590 817 € en investissement et 5 000 € en fonctionnement L'engagement financier de CNR est de 5 902 € et la Société de Pêche de Frangy est de 6 000€ | Amélioration de la qualité des eaux 2 actions --- 373 844 € |
| Restauration et gestion des milieux aquatiques 26 actions --- 1 812 373 € | | Communication, sensibilisation, concertation du territoire autour de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique 8 actions --- 136 038 € |
| Prévention contre les inondations 1 action --- 25 000 € | | Pilotage et coordination du Contrat 2 actions --- 513 089 € |

Ils vont participer au Contrat :

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET DES RÉSULTATS VISIBLES !



Une équipe technique de **8 personnes** en moyenne (6.6 ETP par an).



8 élus engagés et membres du Bureau



32 réunions de Bureau
19 Comités Syndicaux
4 Comités de rivières

RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

2,3 ha achetés sur la zone humide de Groisy

7 ha de zones humides restaurées

25,6 ha acquis en bord de cours d'eau

4 km et 1 ha traités contre les espèces exotiques envahissantes

5 tronçons de cours d'eau protégés contre les écrevisses invasives

1 site d'abreuvement du bétail aménagé

40 000€/an d'entretien des boisements de berge (secteurs prioritaires en substitution des riverains)

Plus de 300 000€ en 3 ans pour le suivi de la qualité des eaux (normes DCE)

Restauration et gestion des milieux aquatiques

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



Plusieurs milliers de personnes ont profité de l'exposition photographique



350 élèves sensibilisés



5 animations nature / an



1 concours photo amateurs

DES EFFORTS ET ACTIONS À POURSUIVRE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT DES EAUX

- Le contrat a posé les bases préalables (techniques et foncières) aux futurs travaux de restauration écologique de certains secteurs prioritaires : Plaine de Bonlieu, Castran, Fornant et Petites Usse. Les travaux seront visibles et concrets entre 2025 et 2029 !
- Aucun ouvrage de continuité écologique n'a été aménagé entre 2022 et 2024. Ce contrat a néanmoins permis de concrétiser une collaboration avec les communes et partenaires et d'effectuer des études préalables avant les travaux.
- L'incision de la rivière, la présence majeure de renouées et le dépérissement de la ripisylve engendrent un effet combiné de production accrue de bois morts qui sera à appréhender pour l'avenir...
- Les foyers d'espèces exotiques envahissantes traités par le Syr'Usse sont légèrement moins denses mais la vigilance doit être constante pour repérer de nouveaux fronts de colonisation.
- Des secteurs jugés en mauvaise qualité des eaux (normes DCE) sont récurrents. Bien que des réhabilitations de stations de traitement des eaux usées soient programmées entre 2025 et 2027, le problème pourra persister du fait de la baisse des débits dans les cours d'eau en étiage et de l'augmentation de la population (augmentation des eaux à traiter). Le bon état des eaux ne sera pas atteint pour 2027...
- La sensibilisation des habitants aux économies d'eau et à la sobriété ne porte pas encore ses fruits...

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

68 % de réalisation technique

39 sur 53 actions engagées et terminées

62 % de réalisation financière

2 564 611 € de dépenses réelles des maîtres d'ouvrage

51 % d'aides publiques

1 129 560 € d'aide de l'agence de l'eau

272 169 € d'aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie

7 000 € d'aides de CNR



SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE

L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DES EAUX

En 2000, la directive cadre sur l'eau fixait des objectifs de bon état des eaux avec des échéances repoussées jusqu'en 2027. Un programme de surveillance a ainsi été défini dans le bassin Rhône Méditerranée.

En complément de ce suivi, un réseau de surveillance a également été engagé sur le département par le conseil départemental de la Haute-Savoie depuis 2002 pour juger des politiques environnementales en attendant que les syndicats de rivières s'emparent de ces suivis.

Depuis 2020, le syndicat surveille la qualité des cours d'eau du bassin versant des Usse grâce à la mise en place d'un observatoire de la qualité dans le cadre de la directive européenne cadre sur l'eau. Les résultats sont diffusés auprès des acteurs du territoire concerné. Les structures publiques s'approprient les résultats et mettent ainsi en place des actions et travaux pour pallier aux problèmes rencontrés.

+ CHIFFRES CLÉS

En 2025 : 12 stations suivies dont 3 stations en aval en état écologique médiocre et 7 stations en mauvais état chimique.



L'IMPORTANCE DE SUIVRE LES ÉTIAGES

Le bassin versant des Usse est le 1^{er} territoire du département ciblé en manque d'eau dès 2010. Ce manque d'eau est visible en période d'étiage, période où la rivière présente son plus bas niveau d'eau. L'impact de ce manque d'eau a des conséquences importantes : l'eau de la rivière se réchauffe, les apports en nutriments ne sont plus dilués, la qualité de l'eau se dégrade, les algues se développent, asphyxiant le milieu aquatique, des cyanobactéries peuvent apparaître, rendant toxique l'eau de la rivière et une mortalité piscicole se produit...Le manque d'eau visible de la rivière traduit également une difficulté sous-jacente, invisible mais bien présente, dans les eaux souterraines. Le niveau d'eau des nappes phréatiques est au plus bas : ces nappes ne peuvent plus soutenir in fine le débit de la rivière.

Pour préserver au maximum le milieu lors de cette période et protéger les ressources, les services de l'Etat prennent des mesures de restriction ou d'interdiction provisoires des usages de l'eau : les arrêtés sécheresse. Seule une station de suivi des débits est référencée par l'Etat au centre du bassin versant. **Il est apparu indispensable au syndicat d'améliorer sa connaissance de l'hydrologie sur tout le bassin versant** et d'apporter plus d'éléments et de données notamment aux services de l'Etat pour évaluer la gravité des situations.

Depuis 2012 : création de l'observatoire des débits en période d'étiage.

Depuis 2024 : installation d'une station hydrométrique à Chosal et piézométrique à Marlioz.



COLLECTIVEMENT, PARTAGER LA RESSOURCE EN EAU

LES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DES USSES (PGRE)



Le bassin versant des Usse est un territoire diagnostiqué en déséquilibre quantitatif depuis 2010. Avec le développement des activités humaines et l'extension démographique, le milieu naturel subit des pressions qui influencent la disponibilité de la ressource en eau. Les usagers sont concernés par les prélèvements et la consommation d'eau. Tous ont un impact in fine sur la rivière. Il faut trouver un équilibre entre les besoins des usagers et les ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

Grâce à une concertation élargie auprès de tous les usagers économiques, structures publiques et les habitants, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) 2017-2024 a été validé et regroupait des actions pour limiter les prélèvements, économiser l'eau, réduire les volumes consommés et mobiliser des ressources de substitution sur les zones en déficit quantitatif. Ce document, non réglementaire, permettait de fixer les engagements des maîtres d'ouvrages et de leurs partenaires et la réalisation d'actions. Même si la mise en œuvre de ces actions a affiché un bon taux de réussite, il n'en reste pas moins que l'ensemble des objectifs fixés dans le PGRE n'a pas été atteint.



PARTAGER
la ressource

Aujourd'hui, les consommations et les prélèvements tendent vers une augmentation et l'objectif de débit d'étiage de la rivière n'est pas respecté.

La pression sur le territoire des Usse est toujours omniprésente : le déficit est visible, d'autant plus avec les effets du changement climatique qui se fait ressentir par des pluies plus intenses sur un temps plus court et des périodes de sécheresse plus longues. Les efforts devront se poursuivre, il est indispensable que chaque usager limite sa dépendance à l'eau. **Un nouveau projet de territoire, qui anticipe et s'adapte au changement climatique, sera construit en 2026.** Une concertation élargie aux instances d'urbanisme et d'aménagement du territoire permettra de définir un scénario d'adaptation et de trouver des actions concrètes. Les actions proposées seront analysées selon leurs coûts et leurs bénéfices et devront aboutir aux futurs souhaitables, impliquant l'équilibre quantitatif. Ce Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) devra intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (pollutions diffuses et ponctuelles), fragilisée par le manque d'eau chronique.



© SEPIA

© Sylvain LEURENT

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

LE PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS DE BERGES

Dans le cadre de ses missions de gestion des milieux aquatiques, le Syr'Usse a rédigé et mis en œuvre dès 2015 un plan de gestion des boisements de berges et du bois mort. Ce plan de gestion concerté doit être révisé pour intégrer les affluents du Rhône (dont le Syr'Usse s'est vu confier la gestion depuis 2023 par la Communauté de Communes Usse et Rhône) et les effets du changement climatique.

Un plan de gestion des boisements de berges consiste à réaliser un état des lieux précis de la rivière Les Usse et de ses principaux affluents. Il s'agit de caractériser l'état écologique des boisements de berges, le bois mort présent, les différentes pressions et problématiques et les enjeux présents localement (risques d'inondation, débordements, présence d'ouvrages, érosions, enjeux écologiques, etc.).

Le plan de gestion permet de prioriser les actions à l'échelle du territoire, de chiffrer le coût des travaux et de bâtir un programme pluriannuel de travaux, nécessaire au Syr'Usse pour une meilleure planification technique et financière. Cela facilite la recherche de subvention auprès des financeurs.

Un comité de pilotage aura lieu en 2026 pour partager ce plan de gestion et prendre en compte les avis des différents acteurs du territoire.

Une fois ce plan de gestion mis à jour et validé fin 2026, le Syr'Usse déposera un dossier de Déclaration d'Intérêt Général qui sera soumis à enquête publique.

Les travaux de gestion visent plusieurs objectifs :

- la préservation des fonctionnalités des ripisylves : par recépage, abattage sélectif de certains arbres,
- la prévention des risques de dommages en cas de crue : enlèvement d'embâcles, coupe d'arbres à risque, etc.
- la sensibilisation et le conseil auprès des propriétaires riverains et exploitants vis-à-vis des usages en bord de rivière : abreuvement du bétail, passages à gué, plantations, etc.
- la gestion des espèces exotiques envahissantes sur les secteurs prioritaires.



+ CHIFFRES CLÉS

Plan de Gestion des boisements de berges 2015-2025 :

- 70 chantiers
- 40 km de cours d'eau entretenus
- 593 178 € TTC avec le soutien de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Savoie.

LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DU PAYSAGE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui reconnues comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Elles représentent un danger pour environ un tiers des espèces terrestres et ont contribué à près de la moitié des extinctions recensées à l'échelle mondiale.

Conscient de ces enjeux, le Syr'Usse s'engage depuis plus de dix ans dans la lutte contre les espèces présentes sur son territoire, telles que la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou encore le Buddléia. La gestion de ces plantes dépasse les simples enjeux liés à la rivière et est l'affaire de tous.

C'est pourquoi le Syr'Usse a organisé en 2025 deux sessions de sensibilisation à destination des professionnels du paysage (entreprises d'espaces verts, services techniques communaux et départementaux), financées par l'Agence de l'Eau RMC et le Syr'Usse.

Face au succès rencontré, il a été décidé de reconduire ces formations en 2026, avec la mise en place de deux nouvelles journées.

+ EN 2025

- 2 journées
- 33 professionnels formés

Chaque formation se déroule sur une journée complète :

- 1 Le matin est consacré à une partie théorique, incluant la présentation des principales espèces présentes sur le territoire ainsi que les différentes méthodes de lutte et les bonnes pratiques pour éviter leur dissémination.
- 2 L'après-midi est dédié à la mise en pratique, avec une sortie sur le terrain.

+ EN BREF

- Formation gratuite sur une journée
- Diplôme remis à chaque participant
- Evaluation N+1



© Sylvain LEURENT

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

BILAN DU PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES 2020-2025

L'année 2025 marque la 6ème année de mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides du territoire. Une belle occasion de faire le bilan des actions initiées sur les marais prioritaires des Usse.

Sur les Usse, ce sont 15 sites prioritaires qui ont été identifiés en 2020 sur les 320 zones humides que compte le territoire. Pourquoi axer les priorités de gestion sur ce panel de sites ? Parce qu'ils présentent des enjeux forts pour la ressource en eau et le soutien aux sécheresses estivales et parce qu'ils sont dégradés et ne peuvent pas remplir convenablement leurs fonctions hydrologiques.



+ UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE ZONES HUMIDES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un document :

- débattu, partagé et validé collectivement par les acteurs du territoire,
- qui identifie les fonctions des zones humides, pressions et menaces,
- qui encadre la stratégie d'actions, fixe des priorités d'intervention et les moyens pour y parvenir.

+ LA MAÎTRISE FONCIÈRE, PRÉALABLE INDISPENSABLE À LA GESTION

Les zones humides prioritaires visées par des actions de gestion couvrent une superficie de 81,5 ha. À ce jour, près de 60% de cette surface est maîtrisée, dont 83% par le biais de conventions d'usage signées entre le Syr'Usse et les propriétaires.

La plupart des parcelles de marais sont très morcelées et appartiennent à de nombreux propriétaires, avec une large majorité de propriétés privées. L'accord des propriétaires est indispensable pour mettre en œuvre les actions de gestion.

À ce jour, **15 marais prioritaires** ont pu bénéficier de travaux de gestion. La restauration hydraulique concerne 5 sites. Les autres travaux sont des actions ponctuelles sur la végétation : fauche, broyage, bucheronnage, creusement de mares, arrachage de la flore invasive...



Le bilan de la sensibilisation en lien avec les zones humides :

- 6 formations dispensées,
- 14 animations grand public,
- 2 animations scolaires,
- 2 sorties de terrain avec les élus locaux.

Les 1^{ers} résultats des restaurations hydrauliques sont très encourageants. Une altération globale de la qualité des habitats naturels en présence est cependant relevée sur la majorité des sites, mais elle est retardée par les actions de gestion de la végétation. La flore invasive est présente sur tous les sites gérés mais son développement est cependant en très nette régression sur 9 sites.

LES SUIVIS SCIENTIFIQUES SUR LES MARAIS DES USSE : LA CONNAISSANCE AU SERVICE DE LA GESTION

Les actions de suivi et de connaissance sur les marais gérés des Usse sont essentielles pour :

- mieux connaître les sites et bénéficier d'un état initial avant travaux ;
- définir les mesures de gestion appropriées à mettre en place ;
- qualifier et quantifier le bénéfice des actions de gestion mises en œuvre et réorienter la gestion le cas échéant.

Suivis hydrologiques

Ces suivis consistent en une analyse fine des variations de niveaux d'eau dans le sol. La comparaison de ces données avec la pluviométrie et/ou les débits de la rivière (dans le cas de zones alluviales connectées au cours d'eau) permet de mieux comprendre le régime hydrologique des marais, repérer d'éventuels dysfonctionnements et/ou trajectoires d'évolution.

Pour mesurer ce paramètre, plusieurs marais sont équipés de sondes de niveau (piézomètres).

+ CHIFFRES CLÉS

En 2025, ce sont **11 sondes de niveau qui sont déployées sur 5 marais prioritaires des Usse** et enregistrent en continu le niveau des nappes d'eau superficielles. Il s'agit de la zone humide du torrent des Usse à Seyssel, du marais de Sur les Crêts à Challonges, du marais du Chenet à Arbusigny, du marais de Tirnan à Vanzy et de la zone humide de la Caille à Allonzier la Caille.

Sur le marais de Challonges, le suivi piézométrique a mis en évidence une réhausse de 60cm environ du niveau d'eau suite à la condamnation, fin 2024, d'un profond fossé de drainage.



L'analyse inter-annuelle des courbes de niveau permet de repérer les périodes de stress hydrique (sur les Usse la période estivale et le début de l'automne sont des périodes critiques), et de recharge des nappes (avec l'importance de la pluviométrie printanière et automnale). A la suite de travaux de restauration hydraulique, cette analyse permet également de mesurer les effets de la restauration.



Suivis floristiques et faunistiques

La flore et la faune locales sont de très bons indicateurs de la santé des marais. Une grande diversité d'espèces typiques des milieux humides et/ou la présence d'espèces patrimoniales attestent d'un bon état des sites. A l'inverse, des sites pauvres en espèces, peu diversifiés et pourvus quasi exclusivement d'espèces très communes sont souvent dégradés (altérations hydrologique, biogéochimique, écologique...). Certains protocoles standardisés, reproduits à intervalles de quelques années, permettent de suivre l'évolution des sites. Les cartographies des habitats naturels, renouvelées environ tous les 6 ans, permettent également de suivre l'évolution des marais.



COMMUNIQUER ET SENSIBILISER



Syr'Usse, Syndicat de Rivières Les Usse 
637 followers 93 publications en 2025



16 articles de presse en 2025



OPÉRATION D'AIDE À L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Pour favoriser les pratiques hydro-économiques en vue d'un meilleur partage de la ressource en eau, **4 ateliers sur les économies d'eau au jardin ont été organisés**. Mêlant apport théorique et pratique de terrain, ces animations ont permis le partage de connaissance avec les habitants des Usse sur les composantes du sol, l'intérêt du paillage, les besoins en eau des végétaux, les semis couvre sols... et se sont conclues par des démonstrations diverses : paillage, construction d'oyas (pots en terre cuite remplis d'eau qui alimentent les plantes en eau de manière diffuse) ...

La participation à ces animations rend les habitants du bassin versant éligibles à une aide à l'achat pour un récupérateur d'eau de pluie. Une opération gagnant-gagnant qui a permis de sensibiliser une cinquantaine de personnes, et de verser une aide à l'achat à 6 participants. Les élus du Syr'Usse ont acté la nécessité de reconduire ce dispositif en 2026.



SENSIBILISER À LA BIODIVERSITÉ DES USSE

En réponse à la forte demande locale, le Syr'Usse est peu à peu monté en puissance ces dernières années sur son offre d'animations nature. La soirée « Halloween aux Dronières » a notamment été revisitée pour permettre d'accueillir un plus grand nombre de personnes. Le public touché est le plus souvent local et familial en recherche de reconnexion avec le territoire et le vivant qui l'entoure.

+ CHIFFRES CLÉS

En 2025, ce sont 7 animations grand public qui ont été proposées sur l'ensemble du territoire, comptabilisant 175 participants : un chiffre record !



LES CLASSES D'EAU DES USSE

+ CHIFFRES CLÉS

Depuis 2019, une vingtaine de classes ont bénéficié de ce dispositif, soit environ 500 enfants.

Le dispositif des classes d'eau a été élaboré en partenariat avec plusieurs associations du territoire. Il met à disposition des écoles du bassin versant des outils gratuits et clé en main pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Les séances pédagogiques, étalées sur une semaine, sont réalisées en classe et se clôturent par une sortie au bord des Usse.

L'enjeu pour le Syr'Usse est de sensibiliser les plus jeunes, et par ricochet leurs familles, à travers diverses thématiques : Comment fonctionne la rivière ? Pourquoi et comment préserver la qualité de l'eau ? Comment faire face au manque d'eau ? Comment préserver la biodiversité des Usse ?



PARTICIPATION AU FORUM DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour la 4ème année consécutive, les syndicats de rivières de Haute-Savoie se sont réunis autour d'un stand commun lors du Forum des Collectivités Territoriales, le 17 octobre à Rochexpo. Cette journée a rassemblé les élus et agents du Syr'Usse, du SM3A (en charge du bassin de l'Arve), du SILA (en charge du bassin du Fier et du lac d'Annecy), du SIAC (en charge du bassin des Dranses et des cours d'eau de l'est Lémanique) et du SMIAC (en charge du bassin du Chéran).

Toutes ces structures portent les missions de la GEMAPI : assurer une gestion intégrée et concertée de la préservation des rivières et de la ressource en eau, à l'échelle du réseau hydrographique dont elles ont la charge.

Cette initiative de rassemblement a permis de communiquer, de valoriser des actions et ambitions communes et de renforcer la visibilité de la protection des rivières à l'échelle de la Haute-Savoie. Plus d'une centaine de structures et visiteurs ont rencontré les syndicats lors de ce Forum.

Préserver ensemble nos rivières, une responsabilité partagée !

C'est aussi l'occasion pour les agents de se retrouver et de partager sur leurs missions et pratiques communes.



syr'usses

SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES



Retrouvez toutes nos actualités et documents sur www.rivieres-usses.com



Syr'usses, Syndicat de Rivières Les UsseS

Directeur de publication : Jean-Yves Mâchard – Crédit photos : Syr'UsseS, Sylvain Leurent, SEPIA

Conception et relecture : le personnel du Syr'UsseS et Jacqueline Ceccon

Impression : Rouge100, 150 exemplaires

Date de publication : Mai 2026

Le Syr'UsseS remercie sincèrement ses partenaires financiers pour leur confiance et Leur soutien.

